YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/SB//JS

DECISION N° 2001/375

OBJET : convention d'occupation de la salle André Malraux
- conclue avec l'Association Y-MAGE

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 04 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition de peintures,

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux, du 18 au 23 décembre 2001, avec l'Association Y-MAGE, sise 74, rue du Vieux Château – 91330 YERRES, à titre gratuit.

Fait à Yerres, le 21 novembre 2001

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 5 DEC. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE